

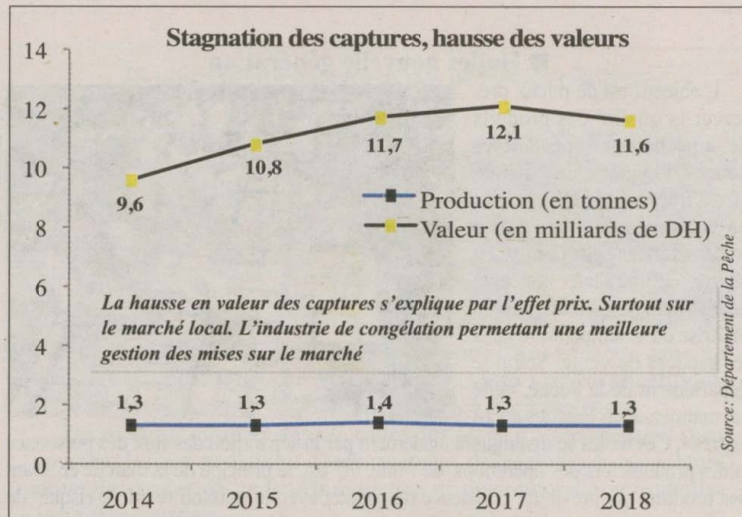
Pêche: Les volumes plafonnent à 1,3 million de tonnes

- 8 nouvelles conserveries en phase d'installation
- Explosion de l'activité de congélation: 50% des captures

À une année de l'échéance de la stratégie Halieutis, quelle évaluation se dégage pour le secteur des pêches maritimes? L'organisation de la 5e édition du salon éponyme du 21 au 24 février à Agadir devrait permettre aux opérateurs de se fixer sur les avancées franchies par le secteur.

Selon les données émanant du département de la Pêche, ce secteur contribue à hauteur de 7,3% au total des valeurs ajoutées des activités primaires pour une production qui se stabilise à 1,3 million de tonnes sur les 5 dernières années. En 2018, les débarquements du poisson ont atteint 1,37 million de tonnes pour une valeur de 11,6 milliards de DH.

Les grands changements ont concerné la structure des utilisations. Ainsi, la congélation qui représentait moins de 4% en 2010 concerne désormais la moitié des captures. En particulier des petits pélagiques qui pèsent pour 80% dans la totalité des volumes. En revanche, les autres destinations ont vu leur part baisser. C'est le cas de l'activité de conserve. Sa part a perdu 3 points sur la même période: 17,8% en



ans à 25% actuellement. Les sous-produits (farine et huile de poisson) qui prélevait 31% des volumes ont vu leur part dégringoler à 7,1%.

Pourtant, de nombreuses actions structurantes ont été menées. (Voir article pages 4 & 5) dans l'objectif d'une meilleure valorisation et d'une exploitation durable de la ressource halieutique.

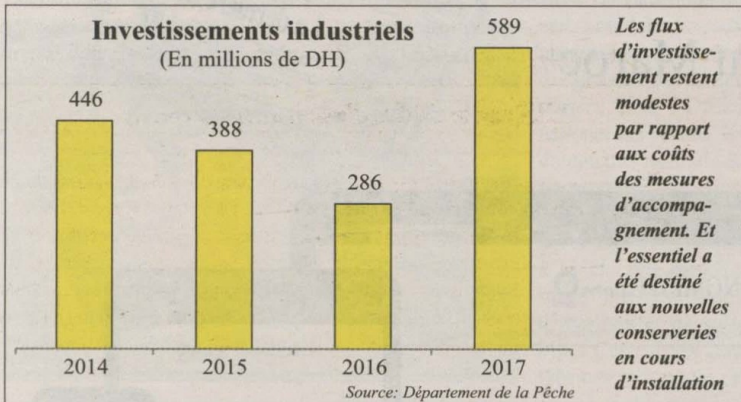
Aujourd'hui, les résultats sont visibles pour certains indicateurs liés à l'exploitation. Le volume des prises s'établit à 84% de l'objectif fixé à l'horizon 2020. L'export est estimé à 22 milliards de DH en 2017,

polarisation sur les marchés de l'Union européenne, qui absorbent 60% des ventes. L'ouverture sur de nouveaux marchés dont notamment l'Afrique, conjuguée à une meilleure valorisation des produits, en plus de la dilution du risque conjoncturel créeraient de nouvelles opportunités. Sur

un autre registre, l'optimisation des efforts consentis sur le plan des infrastructures et de la modernisation de l'outil de production rendrait nécessaire de remédier aux insuffisances relevées tout au long de la chaîne de valeur du secteur. Outre la nécessité d'une meilleure maîtrise de la chaîne de froid, l'accent devra être mis sur l'adaptation des infrastructures de débarquement à la flotte à grand tonnage pour permettre le débarquement de la totalité des captures dans les ports marocains.

Autre volet important, le développement à terme d'une flotte industrielle performante comparable à celle des pays européens. Dans ce domaine, l'investissement ne semble pas bouger et reste concentré pour l'essentiel dans la maintenance. S'ajoute également le manque d'innovation en ce qui concerne de nouveaux produits compétitifs avec des emballages attractifs et à forte valeur ajoutée. Surtout que la demande mondiale ne cesse de se développer. A charge donc pour les opérateurs d'en saisir l'opportunité. □

A.G.



2018 contre 20,8% en 2010. Cette activité qui valorise au mieux les petits pélagiques tourne toujours à moins de 50% de sa capacité. En l'absence d'un redressement, la situation risque de s'aggraver pour les 45 unités existantes avec l'entrée de nouveaux arrivants. Cela renseigne sur l'échec du modèle de partenariat que la stratégie voulait mettre en place entre armateurs et industriels de la conserve. Au total, 8 nouvelles conserveries sont en cours d'installation à Dakhla et Boujdour. Elles relèvent de conventions conclues entre le ministère et les opérateurs. Pour la création à terme de 4.500 emplois directs.

Le recul d'approvisionnement a également concerné l'industrie des sous-produits et la consommation du marché local. Cette dernière est passée de 43,5% il y a huit

soit 70,5% de l'objectif de la stratégie. Le chiffre porte la contribution du secteur à 58% des exportations agroalimentaires. Et l'activité, avec toutes ses composantes, assure également 700.000 emplois directs et indirects, selon le département de la Pêche.

Au-delà de ce tableau, il reste de nombreuses insuffisances, compte tenu de l'importance du potentiel mobilisable.

En effet, une grande partie de la production halieutique est exportée à l'état frais sans aucune transformation (41% du volume total à l'export). Bien que cette part s'inscrive dans une tendance baissière, elle représente néanmoins un manque à gagner en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée au niveau national et local.

En outre, les exportations du secteur demeurent caractérisées par une forte

En dix ans, Halieutis a

◆◆◆◆
• 10 halles nouvelle génération,
500 millions de DH investis

• La deuxième vente renforcée
par des marchés de gros

Dès le lancement de la stratégie Halieutis, l'Office national des pêches s'est vu confier la mission «d'opérateur global». Une charge qui fait de cet organisme le bras opérationnel de la stratégie, notamment pour ce qui est de la compétitivité et la qualité des produits de la mer. A ce titre, il a lancé un programme d'investissement sur la période 2009-2016. Les actions ont porté sur la mise en place de halles «nouvelle génération», l'introduction des contenants normalisés et le développement d'un réseau de marchés de gros au poisson. Il a également réalisé des villages de pêche et des points de débarquement aménagés.

■ Halles nouvelle génération

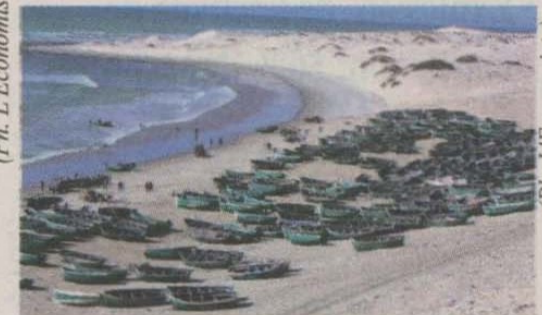
L'objectif est de mieux préserver la qualité des produits de la pêche en respectant les normes d'hygiène, de salubrité et de traçabilité. D'un point de vue technique, ces halles se caractérisent par la mise en œuvre de nouveaux concepts de distribution, en particulier la maîtrise de la température dans les espaces de vente. Selon le département de la Pêche, «elle est maintenue en dessous de 14 degrés». Ces halles se distinguent également par la séparation des flux des personnes et des produits lors des opérations de vente. «C'est le principe de la marche en avant des produits qui prévaut». L'absence de contact avec le poisson réduit le risque de contamination du produit puisque les caisses sont acheminées vers la sortie au fur et à mesure du processus d'adjudication. De plus le processus des transactions y est informatisé (pesée, criée, adjudication...). Ce qui permet la transparence et la célérité des opérations.

A ce jour, 10 halles de nouvelle génération ont été achevées et 2 autres sont en cours de réalisation (au nouveau port de Casablanca et à Essaouira). L'investissement global se chiffre à plus de 500 millions de DH.



(Ph. L'Economiste)

■ Points de débarquement aménagés



(Ph. L'Economiste)

Parmi les investissements consacrés à l'accompagnement du segment de pêche artisanale, il y a lieu de citer le projet «Pêche artisanale» financé par la Millennium Challenge Corporation. Doté d'un montant global de 894 millions de DH, ce projet a notamment porté sur la construction de 11 points de débarquement aménagés (PDA). Ils sont localisés à Tifnit, Sidi Abed, Tafedna, Bhibeh, Kaâ Srass, Amtar, Targha, Salé, Ksar Sghir, Akhfennir et Belyounech.

déjoué les résistances

Cet appui a également concerné la construction d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale au niveau de 10 ports de pêche, en l'occurrence Tan Tan, Sidi Ifni, Tarfaya, Ras Kebdana, Mohammedia, Larache, Jebha, Mehdiya, Agadir et Al Hoceïma.

Le Maroc compte ainsi 42 villages de pêcheurs et points de débarquement aménagés, dont 7 sont en phase de finalisation. Environ 70% du chiffre d'affaires de la pêche artisanale sont réalisés dans ces infrastructures qui comprennent, notamment, des halles au poisson, des fabriques de glace, des magasins de stockage pour les pêcheurs, des équipements de froid et des digues de protection (dans le cas des villages de pêcheurs).

■ Caissons isothermes pour les barques

Ce programme vise à améliorer les conditions de préservation, d'hygiène et de valorisation des prix du poisson. Il est doté d'un montant de près de 60

18 plans d'aménagement des pêcheries réalisés

ALORS qu'un seul plan d'aménagement des pêcheries était à l'œuvre en 2009, la stratégie Halieutis a mis l'accent sur la gestion durable des pêcheries. A ce jour, 18 plans d'aménagement ont été mis en place permettant de couvrir 96% des captures contre 5% en 2007.

Un plan d'aménagement est un ensemble de mesures de gestion et de conservation d'une pêcherie dans une zone considérée. Il se base sur les données et les informations scientifiques et/ou socioéconomiques disponibles sur la pêcherie à aménager.

Les mesures définies dans le cadre des plans d'aménagement comprennent la fixation d'unités d'aménagement, des périodes de repos biologique, des quotas, des zones d'interdiction spatio-temporelles et le nombre de navires autorisés.

Les principaux plans d'aménagement élaborés portent sur les pêcheries des petits pélagiques, des grands pélagiques (thon rouge, espadon, requins), le poulpe, la crevette, le merlu, les grands crustacés, les algues, le corail...

Parallèlement, le département de la Pêche a conçu et lancé le programme d'élimination des filets maillants dérivants qui menaçaient la biodiversité marine et les espèces les plus fragiles. □



(Ph. L'Economiste)

millions de DH. Il vise à financer l'acquisition de 20.900 caissons au profit

■ Contenants normalisés

L'introduction des contenants normalisés et leur généralisation progressive au niveau de la filière pêche est également un volet structurant de l'activité de pêche. Leur utilisation vise une meilleure optimisation de la ressource via l'abandon du



(Ph. L'Economiste)

vrac à bord des bateaux, notamment au niveau de grands ports sardiniers. Pour l'Office national des pêches, les contenants normalisés permettent aux armateurs pêcheurs d'optimiser leur revenu. Avec à la clé une amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité. Ces caisses sont fabriquées à partir de

polyéthylène haute densité de qualité alimentaire. La gestion, le lavage et le stockage des 5 millions de caisses en circulation sont assurés par l'ONP à travers un réseau de 22 unités de gestion. A cet effet, l'Office a notamment mis en service 24 tunnels de lavage alimentés en détergents homologués à usage alimentaire et biodégradables.

Au total, plus de 350 millions de DH ont été dédiés aux contenants normalisés. Le projet est actuellement en phase d'achèvement après sa généralisation aux chalutiers et palangriers de l'ensemble des ports du Royaume ainsi qu'aux sardiniers des ports d'Agadir et des provinces du Sud.

■ Marchés de gros au poisson

Un 3e projet structurant tient à la mise en place d'un réseau moderne de marchés de gros au poisson dont l'ONP assure la gestion. Il vise principalement à optimiser l'organisation de la «deuxième vente» des produits de la pêche et partant à développer la consommation intérieure selon les normes d'hygiène et de salubrité. A l'instar des halles nouvelle génération, les marchés de gros au poisson (gérés par l'ONP) sont équipés d'installations de froid et des fabriques de glace.

Aujourd'hui, 8 nouveaux marchés de gros de poisson ont été réalisés, ce qui porte à 10 le nombre au niveau national. Les infrastructures installées permettent le traitement annuel de 150.000 tonnes de poisson, soit environ 4,2 kg/habitant. □

de 6.970 barques actives en Atlantique Sud et de 9.300 unités au profit de 3.100 barques opérationnelles en Méditerranée.

Cette opération sera étendue au reste des barques sur la façade Atlantique Centre et Nord pour un montant global estimé à 35,5 millions de DH.

■ Contrôle des activités de pêche

Selon le département de la Pêche, la totalité du segment côtier et des navires de pêche hauturière sont aujourd'hui équipés en balises de géolocalisation par satellite (VMS) et connectés au Centre national de surveillance. Le tout pour un investissement de 80 millions de DH. Avec aussi la mise en place d'une procédure de certification électronique des captures qui permet d'assurer la traçabilité des produits et des débarquements destinés à l'export. □

A.G.